

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVARS

Séance du 10 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix janvier, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 03 janvier 2023, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier SOUFFLET, Maire. La séance a été publique.

Présents : Olivier SOUFFLET, Michèle BEAUJOUAN, Kewin JALLADEAU, Adoline MANZONI Bruno PEDINI, Christian SEVESTRE, David MASSOL, Corinne GUET, Martine LEA, Céline SOUFFLET, Yves DEVILLE, Corinne PELLETIER et Cécile BORGIOLO-PERINEAU

Absents excusés :

M Nicolas PATRIX a donné pouvoir à Mme Martine LEA

M Bruno LABLAINE a donné pouvoir à M Bruno PEDINI

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, David MASSOL est désigné secrétaire de séance.

<i>Pouvoirs : 2</i>	<i>Nombre de membres en exercice : 15</i>
<i>Absents excusés : 2</i>	<i>Nombre de membres présents : 13</i>
<i>Absents non excusés : 0</i>	<i>Nombre de membres votants : 15</i>

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

N° d'ordre	Titre	Vote
2023/01	Tarifs du portage des repas à compter du 1 ^{er} février 2023	Adoptée à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions)
2023/02	Tarifs du cimetière, de l'espace Simone Segouin, et des droits de stationnement	Adoptée à l'unanimité
2023/03	Maintien des plages horaires de l'éclairage public	Adoptée à la majorité (9 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention)

SUIVI DES AFFAIRES EN COURS

- Participation citoyenne : 8 personnes se sont portées volontaires. Une réunion a eu lieu cet après-midi avec la gendarmerie. La préfecture émettra son avis dans le courant du 1^{er} semestre.
- Boulangerie : le bail a été signé
- Vente de la poste : estimation des domaines a été remise. La poste est en attente de l'intervention d'ORANGE pour pouvoir déménager dans les nouveaux locaux.
- CMJ : 6 jeunes ont été désignés (en attente pour un 7^{ème}). La 1^{ère} réunion aura lieu le 14 janvier et les jeunes seront présenter aux habitants lors des vœux du Maire le 20.01.2023

ORDRE DU JOUR

N°2023- 01 : Tarifs du portage des repas à compter du 1^{er} février 2023

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions (MM PEDINI et DEVILLE)) approuve le tarif du portage des repas à compter du 1^{er} février 2023 comme suit :

Repas :	6.20 €
Soupe :	0.80 €

N°2023- 02 : Tarifs du cimetière communal, de la location de l'espace Simone Segouin et des droits de stationnement à compter du 1^{er} février 2023

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité approuve à compter du 1^{er} février 2023, les tarifs communaux comme suit :

- CIMETIERE COMMUNAL :

	15 ans	30 ans
CAVURNES :	400 €	700 €
COLUMBARIUMS « collectifs » :	450 €	750 €
COLUMBARIUMS « reposoir » :		1300 €
Urne complémentaire (seconde pour reposoir)	165 €	

REDEVANCE DE DISPERSION POUR 30 ANS :

Jardin du souvenir = 125 €

CONCESSIONS :

30 ans = 200 €
50 ans = 360 €

Droits de superposition :

(valable également pour les inhumations d'urnes dans les concessions traditionnelles)

sur concession perpétuelle = 460 €
sur concession cinquantenaire = 165 €
sur concession trentenaire = 165€

- LOCATION DE L'ESPACE SIMONE SEGOUIN :

	Journée (1)	Week-end (2)
Habitants de la commune	100 €	350 €
Extérieurs	175 €	800 €
Heure de ménage	50 €	50 €
Caution	1500 €	1500 €

(1) Du lundi au vendredi de 8h à minuit

(2) Du vendredi soir (remise des clés et état des lieux d'entrée entre 16h et 17h) au lundi matin (restitution des clés et état des lieux de sortie entre 9h et 10h)

Tarif associatif – la demi-journée de 4h : 70 €

La salle des fêtes sera louée le soir, pour les activités sportives et culturelles, aux associations et personnes extérieures à la commune : 15 €/heure

N°2023- 03 : Maintien des plages horaires de l'éclairage public

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à la majorité (9 voix pour, 5 voix contre (Mmes BORGIOLI-PERINEAU, PELLETIER et GUET, MM SOUFFLET, JALLADEAU), 1 abstention (Mme MANZONI)) décide le maintien des plages horaires actuelles de l'éclairage public.

Cette question sera à nouveau soumise au vote l'année prochaine.

Demandes de subventions

Reportée en attente de l'arbitrage FDI pour faire les demandes à Chartres Métropole (avant le 31/03/2023)

DECISIONS

Liste des décisions prises en application de la délibération n°2020-43 en date du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22.

Liste des décisions prises en application de la délibération n°2020-43 en date du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22.

1. **2022-33 du 13 décembre 2022** : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS - 35 rue de la Croix au Cerf, cadastrée section AB 214p, d'une superficie totale de 8a 18ca appartenant à Monsieur GLIN Michel
2. **2022-34 du 13 décembre 2022** : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS - 5 rue de Bel Air, cadastrée section ZB 72, d'une superficie totale de 16a 10ca appartenant à Monsieur BESNARD Daniel
3. **2022-35 du 13 décembre 2022** : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS - 20 rue de Spoir, cadastrée section ZD 137, d'une superficie totale de 05a 07ca appartenant aux Consorts SEIGNEURET
4. **2022-36 du 14 décembre 2022** : De solliciter, le Conseil Départemental, au titre du FDI 2023 pour l'achat d'illuminations de Noel
5. **2022-37 du 14 décembre 2022** : De solliciter, le Conseil Départemental, au titre du FDI 2023 pour la construction d'un atelier municipal
6. **2022-38 du 14 décembre 2022** : De solliciter, le Conseil Départemental, au titre du FDI 2023 pour le remplacement de la toiture du préau de l'école
7. **2022-39 du 14 décembre 2022** : De solliciter, le Conseil Départemental, au titre du FDI 2023 pour le passage à l'éclairage LED des bâtiments communaux
8. **2022-40 du 14 décembre 2022** : De solliciter, le Conseil Départemental, au titre du FDI 2023 pour la rénovation d'une passerelle et de deux lavoirs

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Informe :

- 1) Que le Ptit Vaurien est en cours de finalisation. Il sera déposé chez l'imprimeur lundi
- 2) Que SYNELVA interviendra à compter du 27 février pour l'implantation d'un nouveau mât d'éclairage public à l'entrée de THIVARS afin d'éclairer la chicane. Monsieur SEVESTRE demande si Monsieur le Maire peut contacter le Conseil Départemental afin qu'il remette en service le panneau lumineux 50.
- 3) Que la nouvelle trésorière Mme FOUCHER Sylvie a été nommée.
- 4) Que le radar pédagogique sera implanté en janvier sur la nationale

TOUR DE TAPIS

Monsieur DEVILLE :

- Demande s'il est envisageable de changer le nom de la Rue Nationale suite au passage en route départementale. **Réponse** : Non cela engendrerait trop de modifications pour les habitants.

Monsieur PEDINI :

- Demande que des charmilles sont replantées dans le lotissement du « petit clos ». **Réponse** : cette dépense sera étudiée au prochain conseil.

Monsieur MASSOL :

- Demande les suites de la réunion avec Chartres Métropole sur la rivière. Réponse : Les travaux étaient initialement prévus en juillet 2023 mais devraient être reportés en 2024.
- Demande que le panneau sur la passerelle indiquant l'Eure soit remis en place.

Monsieur SEVESTRE :

- Demande si EIFFAGE a eu les plans pour le changement des branchements plombs. **Réponse** : Oui et Monsieur PELLETIER est allé sur place avec eux pour faire le repérage.

Madame MANZONI :

Demande où en est l'implantation du parterre à l'entrée du village. **Réponse** : cette dépense sera étudiée pour le budget primitif.

Prochain conseil municipal : 28 février 2023

Vœux du maire le 20 janvier 2023

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

David MASSOL

Olivier SOUFFLET